

REGLEMENT SUPERMOTO 2015

06/12/2014

Généralités

Les présentes dispositions sont de stricte application. Elles annulent, remplacent ou corrigent certains articles du code sportif. Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront traités selon l'esprit et la lettre du Code Sportif de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM).

Pour les épreuves qui se déroulent en Belgique, le présent règlement, le code sportif FMB, le règlement technique Supermoto FMB et le code disciplinaire FMB sont d'application.

Pour les épreuves en Hollande , comptant pour le championnat belge Prestiges, Euro-Nationaux, Nationaux et Débutants, le présent règlement, le code sportif KNMV et le règlement technique Supermoto KNMV sont d'application.

Les démonstrations/shows/essais/courses (quads, side-cars ou autres) se déroulent sous l'entière responsabilité de l'organisateur. La FMB-BMB n'est concernée que pour les essais officiels et courses des catégories Originaux, Débutants, Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et ONK Nationaux.

01 Licences

01.1 Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Catégorie	Age Minimal	Age Maximal
Originaux	15 ans	Néant
Débutants	15 ans	Néant
Nationaux	15 ans	Néant
Euro-Nationaux	16 ans	Néant
Prestiges	16 ans	Néant
Quads ou Side-cars	16 ans	Néant

Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter obligatoirement une autorisation de participation, signée par les parents légaux, les signatures des parents doivent être légalisées par un responsable de leur commune.

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.

Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Débutants ', ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' supermoto ' pendant les 5 (Cinq) années précédentes.

Les coureurs, licenciés à l'année ' Débutants ' en 2014, sont suspendus de cette règle.

Le coordinateur, le groupe de travail et/ou le directeur de course ont le droit d'obliger un coureur de monter dans une autre classe. Cette promotion reste valable pour la saison en cours.

- 01.1.1** Toute licence nationale ou internationale de Supermoto, émise par la FMWB/VMBB ou une autre fédération reconnue par la FIM et validée pour l'année en cours est acceptée pour la participation à une épreuve Supermoto.
- 01.1.2** Les Fédérations Affiliées (VMBB et FMWB) devront transmettre la liste de leurs licenciés annuelles, pour lundi midi avant l'épreuve concernée au plus tard à la FMB et au responsable administratif.
- 01.1.3** Excepté pour les épreuves sous l'égide de la KNMV, les coureurs ne figurant pas sur cette liste, ne pourront participer que sous la couverture d'une licence 1 manifestation délivrée sur place (voir art 01.1.4).
- 01.1.4** En Belgique le droit de concourir en Supermoto peut également s'obtenir par des autorisations de départ valables pour une seule manifestation (licence 1 manifestation) et délivrées sur place, à condition que le coureur soit inscrit dans les délais prévus par le présent règlement et moyennant paiement d'une somme fixée par la fédération affiliée du club organisateur (FMWB ou VMBB), assurance comprise. Tout coureur devra pouvoir prouver son affiliation à un club FMWB ou VMBB. Une licence 1 manifestation peut être demandée pour participation dans les classes Origines, Débutants, Nationaux, Euro-Nationaux et Prestiges.

- 01.1.5** Les coureurs licenciés auprès des Fédérations étrangères doivent être en possession de l'autorisation de sortie délivrée par leur FMN (fédération nationale).
- 01.1.6** Les dispositions repris à l'articles précédentes seront vérifiés par l'organisateur et le responsable administratif de la FMB. Le responsable administratif (FMB) remettra les documents officiels licence 1 manifestation au Directeur de course.

01.2. ACCES AU CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

- 01.2.1. Le championnat pour toutes les classes sera un championnat "Open".
- 01.2.2. Les classes Prestiges, Euro-Nationaux, Nationaux, Débutants et Origines sont accessibles aux coureurs détenteurs d'une licence FMB annuelle dans la classe respective, aux coureurs détenteurs d'une licence internationale ou européenne Supermoto à l'année souscrite auprès d'une Fédération reconnue par l'UEM et/ou FIM, ainsi que pour les licenciés une manifestation (voir art. 01.1.4).

La participation aux épreuves Championnat Belge, organisé sous les auspices de la KNMV, est réservée aux détenteurs d'une licence à l'année Prestiges, Euro-Nationaux, Nationaux et Débutants FMB.

01.3. INAPTITUDES

- 01.3.1. Lors d'une chute, tout coureur pour lequel une intervention médicale aura été nécessaire, devra se présenter chez le médecin de l'épreuve qui confirmera ou pas son inaptitude. Tout refus du coureur sera automatiquement assimilé à un cas d'inaptitude. Les décisions du responsable médical de l'épreuve sont définitives et sans appel.
- 01.3.2. Les coureurs déclarés inaptés suite à un accident, sont obligés de se rendre chez un médecin du sport reconnu par une des deux fédérations affiliées (FMWB ou VMBB) qui donnera éventuellement le feu vert pour la reprise de la compétition.

02. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Consultez le règlement technique Supermoto **2015** publié sur le site web de la FMB: www.fmb-bmb.be

Numéros de course:

<u>Catégorie</u>	<u>Numéro</u>	<u>Couleur</u>	<u>Lic. 1 manifestation</u>
Originals	1 à 199	libre	À partir de 200
Débutants	1 à 199	libre	A partir de 200
Prestiges	1 à 299	libre	/
Nationaux & Euro-Nationaux	300 à 499	libre	À partir de 500
Quads/ Sidecars	1 à 199	libre	À partir de 200

Les numéros de course de la saison 2014 seront réservés aux licenciés 2015 jusqu'au 15/03/2015.

A partir du 16/03/2015, ces numéros de courses seront disponibles.

Pour 2015, les coureurs Prestiges devront prendre contact avec le coördinateur (leslie.beys@telenet.be) qui informera les secrétariats de la VMBB/FMWB et la KNMV du numéro souhaité.

03. ENGAGEMENTS - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

03.1 Le commissaire d'organisation, en accord avec le directeur de course, peut à tout moment de l'épreuve modifier ou adapter le règlement particulier.

03.1.1 Epreuves en Belgique :

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

Passé cette date, une taxe administrative sera réclamée, sauf pour les licenciés d'une fédération étrangère.

Droit d'engagement Championnat de Belgique Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Quads/Side-car:

Epreuve sur 1 jour: € 70, épreuve sur 2 jours: € 80 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: € 90, épreuve sur 2 jours € 100

Championnat de Belgique Débutants et Origines

Epreuve sur 1 jour : € 50, épreuve sur 2 jours: € 60.

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: € 70, épreuve sur 2 jours € 90

03.1.2 Epreuves CB ,organisé sous auspices de la KNMV

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à la fédération au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Passé cette date, une taxe administrative sera réclamée

Le droit d'inscription est € 70, après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à la fédération au plus tard 8 jours avant l'épreuve..

En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou paiement tardive, le droit d'engagement sera € 80,

03.1.3 Pour les épreuves hors Championnat de Belgique de Supermoto, le droit d'engagement est de maximum € 80, à l'exception des épreuves internationales de prestige après accord du Bureau Exécutif de la FMB. Pour ce type d'épreuve le barème des prix minimum repris en annexe est d'application.

03.1.4 Les droits d'engagement devront toujours être remboursés en cas d'annulation de l'épreuve. Les coureurs figurant sur la liste officielle des coureurs inaptes, remise par le secrétariat de la Commission Sportive au responsable administratif de la fédération, au directeur de course, ainsi qu'à l'organisateur, se verront rembourser ce droit d'engagement également, au plus tôt le jour de la course.

03.1.5 Au plus tard une semaine avant l'épreuve, l'organisateur fournira par e-mail la liste officielle et les numéros des engagés au responsable chronométrage et au responsable administratif FMB. L'organisateur et le responsable chronométrage tiendront compte des listes reçues du responsable administratif FMB pour attribuer les numéros de course aux licenciés «1 manifestation».

04. ENVIRONNEMENT

- 04.1 Le tapis environnemental obligatoire pourra être acheté auprès de la FMB.
- 04.2 L'utilisation d'un tapis environnemental, tant dans les paddocks que dans le parc d'assistance dont le revêtement du sol ne serait pas hermétique (asphalte, tarmac, béton étanche) est obligatoire. Suite au rapport établi par l'Officiel de l'environnement, toute infraction et/ou manquement à cette règle sera passible de la sanction suivante émanant de la Direction de course: exclusion de l'épreuve.

05. REGLES DE L'EPREUVE

- 05.1. Tous les concurrents, lors de leur arrivée, devront obligatoirement se présenter au contrôle administratif afin d'y recevoir leur fiche d'inscription sur laquelle devra impérativement figurer les données personnelles, le type de licence, la catégorie, le numéro de course.
- Ensuite muni de celle-ci, le coureur se présentera au contrôle technique afin de faire vérifier sa et/ou ses machines et son équipement. Il remettra obligatoirement cette carte au commissaire(s) sportif(s) lors du 1^{er} essai de sa catégorie de la journée. N'étant en possession de cette carte d'inscription, le coureur concerné se verra refusé l'entrée au parc fermé et ne peut pas débiter son essai chrono.
- 05.2. Le chronométrage s'effectue à l'aide d'un système électronique d'enregistrement des passages des coureurs basé sur l'utilisation de transpondeurs. Il est la responsabilité du coureur d'entrer en piste, tant lors des essais que pendant la course, avec une moto équipée d'un transpondeur en parfait ordre de fonctionnement .
- 05.3. Le nombre maximum de machines en piste sera de 15 side-cars, 25 en quads, 40 en Origines et Débutants, 40 en Nationaux, 40 en Prestiges & Euro-Nationaux; il ne sera jamais prévu de réserve (ces nombres sont modifiables suivant les restrictions figurant au rapport d'homologation).
- Les catégories Quads ou Side-cars sont facultatives. L'organisateur aura donc le choix libre de prévoir cette catégorie à son programme. Toutes les autres catégories sont obligatoires.
- 05.4 Un coureur ne disposant pas d'une seconde moto, vérifiée par le contrôle technique et qui, suite à une casse ou une panne sérieuse, veut utiliser une autre moto, devra en faire la demande au Directeur de Course. Si la requête est acceptée, le coureur devra impérativement passer cette moto au contrôle technique à son nom et y apposer ses propres numéros.
- 05.5 Le directeur de course aura toujours la possibilité de regrouper des catégories en fonction du nombre de coureurs inscrits.
- 05.6 Tout coureur n'ayant pas obtenu de temps chronométré aux essais, ne pourra prendre part à l'épreuve. Toutefois la direction de course pourra autoriser un coureur dans un tel cas à prendre le départ dans sa classe pour autant qu'il ait effectué au moins 1 tour de reconnaissance. Il sera placé en ligne de pénalité.

06. MECANISME DE L'EPREUVE

- 06.01 Les essais chronométrés se dérouleront pour chaque classe sur maximum 20 minutes.
- 06.02 ***Pour la classe Nationaux, les coureurs seront repartis dans un groupe Nationaux A et un groupe Nationaux B.***
- La composition des groupes est rédigée d'après des temps lors des essais chronométrés de la saison précédente (2014) et est valable pour toute la saison 2015.***
- Le directeur de course a le droit de faire participer un où plusieurs coureurs, repris dans la liste Nationaux B, à l'épreuve des Nationaux A, ces coureurs seront repris d'après le classement scratch de la session de l'essai chronométrée.***
- Le directeur de course a le droit de mettre arbitrairement dans un groupe, le participant ne figurant pas sur ces listes. Le participant n'a pas de droit de protestation contre cette décision.***
- 06.03 ***Par groupe Nationaux, il y aura un maximum de 40 participants. En cas de plus de 80 inscriptions en Nationaux, les coureurs non-repris dans les listes Nationaux A et Nationaux B, participent à l'épreuve dans la catégorie Origines et Débutants. Un classement séparé sera établi par catégorie. Ces coureurs seront nommés 'Nationaux C'.***

- 06.04 ***Pour la classe Nationaux A, la grille de départ de la 1^{ère} manche sera établie sur base des temps réalisés lors des essais chronos, pour la 2^{ème} manche les 8 premiers coureurs des essais chronos seront inversés suivant le système: 8^{ème} temps : pole, 7^{ème} temps: 2^{ème} place, 6^{ème} temps: 3^{ème} place etc., jusqu'au coureur le plus vite aux essais chronos à la 8^{ème} place.***
- 06.05 ***Pour les classes Nationaux B, Origines et Débutants, les grilles de départ des 3 (trois) manches seront établies suivant les résultats scratch des essais chronos.***
- 06.06 Pour les classes Prestiges et Euro-Nationaux, la grille de départ de la 1^{ère} manche sera établie sur base des temps réalisés lors des essais chronos, pour la 2^{ème} manche les 8 premiers coureurs des essais chronos seront inversés suivant le système: 8^{ème} temps: pole, 7^{ème} temps: 2^{ème} place, 6^{ème} temps: 3^{ème} place etc, jusqu'au coureur le plus vite aux essais chronos à la 8^{ème} place.
- 06.07 ***Pour l'épreuve 'Consolation', la grille de départ des coureurs non-qualifiés pour la Superfinale, sera établie sur base des temps réalisés lors des essais chronos dans les catégories respectives (classement scratch)***
- 06.08 Pour l'épreuve 'Superfinale' (avec points pour le championnat), la grille de départ sera composée de 16 coureurs Prestiges, de 10 coureurs Euro-Nationaux et de 10 coureurs Nationaux, sur base du classement général sur 2 manches dans leur catégorie. ***En cas de égalité des points, le résultat de la deuxième manche sera prépondérant.***

La grille de départ sera établie de la manière suivante:

Pole : 1^{er} coureur Nationaux 2. 1^{er} coureur Euro-Nationaux 3. 1^{er} coureur Prestiges 4. 2^{ème} coureur Nationaux

En cas ou, par catégorie (16 coureurs Prestiges, 10 coureurs Euro-Nationaux et 10 coureurs Nationaux), il n'y a pas suffisamment de coureurs pour participer à la Superfinale, la grille peut être complétée avec des coureurs qui ne se sont pas qualifiés directement pour la Superfinale, en ordre du classement général de leur catégorie, en respectant un maximum de 36 participants.

Le coureur, directement qualifié pour la Superfinale et qui ne se présente pas au parc fermé, ne peut pas être remplacé par un autre participant.

07. PROCEDURE DE DEPART

- 07.1 Procédure de départ:
Une zone d'attente (parc fermé) sera mise en place,.
- Une pré-grille sera tracée dans son enceinte, si pas possible, une numérotation sera fixée sur la clôture.
- Le coureur se présentera en zone d'attente **casque à la main**, tant pour les essais que pour les courses. Les coureurs ne peuvent rentrer qu'une seule moto en pré-grille
- 07.2 **La présence de l'ensemble 'coureur /machine 'au parc fermé est obligatoire au moment du lancement du tour de chauffe. En cas de retard, le coureur sera placé sur la ligne de pénalité en fin de grille..**
- 07.3 Pour toutes les classes, il est interdit de ravitailler en essence et de placer des couvertures chauffantes dans la zone de départ, mais des réglages peuvent encore être effectués aux motos par maximum 2 personnes–et cela jusqu'au lancement du tour de chauffe,
Le non-respect de cette règle sera sanctionné par la direction de course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche.
- Exception sur cette règle sera faite si la pré-grille est tracée sur la zone de départ ,mais seulement jusqu'au lancement du tour de chauffe.***
- 07.4 Plus aucune aide extérieure ne pourra avoir lieu après le lancement du tour de chauffe sur l'ensemble du tracé, à l'exception d'un changement des lunettes effectué avant la ligne de sanction de la grille de départ.
Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la direction de course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche.
- 07.5 Pendant la procédure finale de départ, en cas de problème mécanique, le coureur devra quitter l'aire de départ et se rendre à l'endroit indiqué par un officiel.
Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la direction de course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche.

- 07.6 Deux personnes maximum par coureur (mécanicien et panneuteur) sont autorisées à être présentes dans la zone de réparation/signaleurs, sous réserve de sanction infligée par la direction de course. **Le non-respect de cette règle peut être sanctionné par la direction de course par une pénalité de 3 places dans le classement de la manche**

Procédure de départ

- 07.7 Si une pré-grille est tracée sur la zone de départ, 1' avant le lancement du tour de chauffe présentation du panneau 'évacuation de la piste 1 minute'.
- 07.8 Les départs sont donnés moteur en marche. Le départ sera donné par l'extinction du feu rouge. En cas d'impossibilité de donner le départ par feux, il est donné en baissant le drapeau national. En cas de circonstances imprévues, le directeur de course peut interrompre la procédure de départ. **Il montre aux coureurs le panneau 'Start delayed' ou un drapeau jaune agité.**
- 07.9 En cas de départ anticipé, le coureur coupable se verra pénalisé de 3 places dans le classement de la manche. Cette sanction sera communiquée au coureur par un panneau «Penalty» présenté pendant au moins 2 passages.
- Un départ anticipé sera défini: le mouvement vers l'avant de la moto alors que les feux rouges sont allumés.
- 07.10 Tout coureur peut rentrer dans la zone mécanique/panneautage.
- Par contre, si le coureur quitte le circuit pendant la course et rentre dans le parc fermé ou au parc coureurs, il sera automatiquement disqualifié et considéré comme ayant abandonné cette course.
- 07.11 Il est interdit de quitter délibérément le tracé normal du circuit.
Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant le parcours entraînera l'exclusion des essais qualificatifs et de la course en question. Si nécessaire, des sanctions supplémentaires pourraient suivre.
Afin de ne pas en tirer avantage, un coureur qui sort de la piste peut uniquement continuer s'il revient prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où il l'a quittée.
- 07.12 Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire de piste dans le but d'assurer la sécurité. La sanction pour non-respect de cette règle est 'l'exclusion de cette course'.

08. CLASSEMENTS - PODIUM – PRIX

- 08.1 En cas d'arrêt d'une course à la présentation du drapeau rouge, les principes ci-après seront d'application:
- Moins de 50% des minutes prévues: nouveau départ pour une course complète sur base de la grille de départ originelle. Les coureurs devront retourner à la zone de départ.
- Néanmoins, le directeur de course peut diminuer la durée de la manche si des conditions anormales imposent ceci. La durée de la manche doit être communiquée aux coureurs avant le nouveau départ.
- Plus de 50% des minutes prévues: clôture du classement au tour précédant la présentation du drapeau rouge avec l'attribution des points prévus ci-après.
- Une course ne peut être recommencée qu'une seule fois.
- S'il est nécessaire d'arrêter la course une deuxième fois, et si la moitié des minutes prévues n'est pas écoulée, la course sera déclarée nulle et non avenue.
- 08.2 L'arrivée est prise en considération au moment du passage du drapeau à damiers placé sur la ligne tracée à même le sol. Pour être classé, l'ensemble coureur/machine devra passer le drapeau à damiers, et il devra avoir accompli au moins 3/4 des tours du premier pilote classé et passer la ligne d'arrivée dans les 3 minutes après le vainqueur.
- 08.3 ***Pour l'établissement du classement général de l'épreuve pour toutes les classes, il sera tenu compte du barème des points suivants par manche: 25–22–20–18–16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 20 premiers.***

Pour figurer au classement général, le coureur ne devra pas avoir été nécessairement classé dans chacune des manches . En cas d'ex-æquo, le classement de la dernière manche sera prépondérant.

- 08.3.1 Un classement 'scratch' et un classement général par classe sera établi pour chaque épreuve, dans laquelle plusieurs classes participent.
- 08.3.2 *Il ne sera pas tenu compte des résultats de la 'Superfinale' et de la 'Consolation' pour le classement général de l'épreuve pour les classes Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux, seulement un classement 'scratch' Superfinale' et 'Consolation' sera établi .*
- 08.3.3 Un podium devra être prévu par les organisateurs pour les 3 premiers coureurs du classement général **Prestiges, Euro-Nationaux, Nationaux A , Débutants et Origines et ONK Nationaux**, immédiatement après la dernière manche de chaque catégorie.

PRIX

- 08.4.1 Pour les coureurs de la catégorie Prestiges, Euro-Nationaux et Nationaux A, le barème des prix prévu est facultatif excepté pour les épreuves hors Championnat de Belgique (**voir art. 03.1.3**). Si ces prix sont accordés par l'organisateur, les coureurs devront être détenteurs d'une licence annuelle Supermoto telle que définie à l'article 1.1. pour y avoir droit. Les licenciés 1 manifestation éventuelles ne reçoivent aucun prix.

Barèmes Supermoto 2015

Manche

Prestiges		Euro-Nationaux		Nationaux A	
1	80	1	40	1	40
2	60	2	30	2	30
3	40	3	20	3	20
Totale	180	Totale	90	Totale	90
X2		X2		X2	
360		180		180	

Superfinale

Prestiges		Euro-Nationaux		Nationaux A	
1	120	1	60	1	60
2	80	2	50	2	50
3	60	3	40	3	40
4	40	4	30	4	30
5	20	5	20	5	20
Total	320	Total	200	Total	200

Total: €1440

- 08.4.2 Les barèmes seront remis en espèces au responsable administratif FMB avant 16H. Le paiement débutera au plus tôt 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière épreuve. La durée des paiements sera au maximum d'une heure. Les primes non réclamées sur place avant la fin de la remise des prix seront restituées à l'organisateur.

En cas d'une réclamation officielle contre le résultat de l'épreuve, le responsable administratif ne payera pas le barème de la manche concernée. Ces prix seront payés après le jugement à fond sur le contenu de la réclamation.

09. CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

Il est décerné un titre de Champion de Belgique dans les classes suivantes:

09.1 Origines:

Etabli comme suit à chaque manche: 25-22-20-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés.

Le titre sera décerné au pilote ayant obtenu le plus de points, lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique indépendamment du nombre de courses terminées.

09.2 Débutants:

Etabli comme suit à chaque manche: 25-22-20-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés.

Le titre sera décerné au pilote ayant obtenu le plus de points, lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique indépendamment du nombre de courses terminées.

09.3 Nationaux

Etabli comme suit à chaque manche: 100 – 90 – 83 - 3 – 2 - 1 . Les points seront attribués, d'abord aux coureurs, officiellement classés dans les manches des Nationaux A, ensuite aux coureurs, officiellement classés dans la 1^{er} et 2^{ème} manche des Nationaux B, d'après le barème des points en annexe de ce règlement.

Il y aura pas de points pour le championnat, ni pour la 3^{ème} manche des Nationaux B, ni pour l'épreuve 'consolation '.

Super finale: 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 10 premiers coureurs officiellement classés.

Le titre sera décerné au pilote ayant obtenu le plus de points, lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique indépendamment du nombre de courses terminées.

09.4 Euro-Nationaux

Etabli comme suit à chaque manche: 25-22-20-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés.

Super finale: 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 10 premiers coureurs officiellement classés.

Le titre sera décerné au pilote ayant obtenu le plus de points, lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique indépendamment du nombre de courses terminées.

09.5 Prestiges

établi comme suit à chaque manche: 25-22-20-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés

Super finale: 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 10 premiers coureurs officiellement classés.

Le titre sera décerné au pilote ayant obtenu le plus de points lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique se déroulant en Belgique et en Hollande, indépendamment du nombre de courses terminées.

09.6 Pour toutes les catégories, en cas d'ex-aequo, le nombre de meilleures places sera pris en considération. S'il y a toujours un ex-aequo, le total des points marqués dans la dernière manche du championnat de Belgique déterminera la place du classement final. Si nécessaire, le total des points marqués dans l'avant dernière manche du Championnat de Belgique déterminera la place dans le classement final, et ainsi de suite.

09.7 Le titre de 'champion de Belgique' n'est attribué que pour autant qu'un minimum de 5 coureurs et de 3 épreuves figurent au classement final du Championnat. Dans le cas contraire, il sera attribué un titre de 'meilleur coureur'. Sauf indication contraire, toutes les épreuves inscrites au calendrier entrent en ligne de compte pour l'attribution du titre,

10. BeNeCup (collaboration FMB – KNMV)

- 10.01 *La participation aux BeNeCup est réservée aux coureurs Prestiges et Euro-nationaux, réglementairement inscrits pour participation aux épreuves CB en Belgique et ONK aux Pays-Bas.*
- 10.02 *Le classement de la BeNeCup sera établi d'après les résultats, obtenus dans max. 5 épreuves en Belgique et max. 5 épreuves en Hollande. Ces épreuves seront annuellement désignés par les 2 fédérations .*
- 10.03 *Un classement ' scratch' sera établi par manche, ainsi qu'un classement par catégorie. Cette règle est aussi d'application pour le classement général de l'épreuve.*
- 10.04 *Il est décerné un titre de ' Meilleur coureur Belgo-hollandais ' dans la catégorie Prestiges, établi comme suite à chaque manche :25-22-20-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés et 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers coureurs officiellement classés dans la superfinale.*
- Il est décerné un titre de ' Meilleur coureur Belgo-hollandais ' dans la catégorie Euro-Nationaux, établi comme suite à chaque manche :25-22-20-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points pour les 20 premiers coureurs officiellement classés et 12-10-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 10 premiers coureurs officiellement classés dans la superfinale.*
- 10.04.1 *Le titre sera décerné au pilote ayant obtenu le plus de points lors des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de Belgique se déroulant en Belgique et en Hollande, indépendamment du nombre de courses terminées.*
- 10.04.2 *Pour les deux catégories, en cas d'ex-aequo, le nombre de meilleures places sera pris en considération. S'il y a toujours un ex-aequo, le total des points marqués dans la dernière manche du BeNeCup déterminera la place du classement final. Si nécessaire, le total des points marqués dans l'avant dernière manche du BeNeCup déterminera la place dans le classement final, et ainsi de suite....*
- 10.5 *Le classement général de la BeneCup ne peut impliquer une promotion où rétrogradation obligatoire de classe.*

11. PROMOTIONS – RETROGRADATIONS

Les trois premiers pilotes du classement Championnat de Belgique de la classe Débutants seront promus obligatoirement dans la classe Nationaux pour la saison suivante, pour autant qu'ils aient obtenu au moins 75% des points du 1^{er} classé.

Les trois premiers pilotes du classement Championnat de Belgique de la classe Nationaux seront promus obligatoirement dans la classe Euro-Nationaux pour la saison suivante, pour autant qu'ils aient obtenu au moins 75% des points du 1^{er} classé.

Les trois premiers pilotes du classement Championnat de Belgique de la classe Euro-Nationaux seront promus obligatoirement dans la classe Prestiges pour la saison suivante, pour autant qu'ils aient obtenu au moins 75% des points du 1^{er} classé

Pour la classe Origines, Il n'y a pas de promotion obligatoire dans une autre classe.

La période de maintien de promotion obligatoire est de 3 ans sauf avis contraire du Groupe de Travail supermoto.

Toute demande motivée de promotion ou de rétrogradation de classe devra être introduite auprès du dit Groupe de Travail supermoto au plus tard 15 jours avant la première épreuve 2015.

En cours d'année, les demandes de promotion vers une autre classe pourront être examinées par le Groupe de Travail supermoto qui jugera sans appel de la pertinence de cette promotion.

Le coordinateur peut faire monter et/ou descendre un coureur vers une autre classe en cours de saison en fonction des capacités et/ou résultats du coureur. La décision doit toutefois être approuvée par les membres votants du groupe de travail.

12. RESPONSABILITE COUREUR

Chaque coureur, participant à une épreuve et qui délibérément causerait un dommage physique ou moral à un délégué en service et/ou à des membres de l'organisation, peut se voir infliger une sanction conformément au code disciplinaire FMB.

Le titulaire d'une licence est responsable des agissements de son entourage; s'entend comme entourage: les mécaniciens, signaleurs, supporters et toute personne accompagnante, dans le cadre de sa participation à une manifestation.

13. JURY

Lors d'épreuves Nationales et/ou Internationales, un Jury peut être formé; il se réunira pour autant que les circonstances le rendent nécessaire.

La tâche particulière de ce Jury sera celle d'un tribunal de première instance destinée aux incidents qui prennent place pendant la manifestation.

Le Jury est convoqué par le Directeur de course.

Composition : Président : Directeur de Course
Secrétaire : Secrétaire de l'organisation
Membres : 1^{er} délégué Commission Sportive
2^{ème} délégué Commission Sportive
Commissaire d'organisation.

Le jury peut faire appel à un membre de la Commission Technique si son expertise technique le nécessite afin de pouvoir prendre une décision. Cette personne n'a pas droit de vote.

En cas d'impossibilité d'un membre du jury, celui-ci pourra être remplacé par un membre effectif du GTSM ou du bureau de la CSN (art 4.2 CDN).

Le Président du Jury (Directeur de course) ne peut prendre part aux votes éventuels. Le secrétaire n'a jamais droit de vote. Il est chargé de la rédaction du procès-verbal qu'il remettra au Directeur de course, après approbation des membres. Le Directeur de course transmettra ce procès-verbal à la CSN avec son propre rapport. Le rapport de la séance du jury doit mentionner tous les points traités et en particulier tous les renseignements nécessaires afférents aux décisions prises concernant les réclamations et si nécessaire, donner un rapport circonstancié des incidents.

14. SIGNIFICATION DES DRAPEAUX

Drapeau national :	Peut être utilisé agité pour donner le départ de la course.
Drapeau vert :	<p>La piste est dégagée.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté immobile à chaque poste de commissaires aux drapeaux, pendant le premier tour de chaque séance d'essais et du warm up, pendant le tour de reconnaissance et pendant les tours de chauffe.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté immobile au poste de commissaire aux drapeaux situé immédiatement après l'accident ayant nécessité l'utilisation d'un ou de plusieurs drapeaux jaunes.</p> <p>Ce drapeau doit être agité par le starter pour signaler le départ des tours de chauffe.</p> <p>Lorsque la sortie de la voie des stands est ouverte, ce drapeau doit être agité à la sortie de la voie des stands.</p>
Drapeau jaune à bandes rouges :	<p>Huile, eau ou autre substance qui a une influence sur l'adhérence dans cette section de la piste.</p> <p>Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.</p>
Drapeau bleu :	<p>Présenté agité au poste de commissaires aux drapeaux, ce drapeau indique à un coureur qu'il est sur le point de se faire dépasser.</p> <p>Le coureur concerné doit garder sa ligne et ralentir progressivement pour permettre au coureur plus rapide de le dépasser. En tout temps, ce drapeau doit être présenté au coureur quittant la voie des stands si du trafic s'approche sur la piste.</p>
Drapeau à damiers noir/blanc :	Ce drapeau doit être agité à la ligne d'arrivée pour indiquer la fin de la course ou de la séance d'essais.
Drapeau à damiers et drapeau bleu :	Ce drapeau à damiers noir/blanc doit être agité avec le drapeau bleu présenté, lui, immobile à la ligne d'arrivée au niveau de la piste lorsqu'un (des) coureur(s) précède(nt) de près le coureur de tête, avant la ligne d'arrivée, lors du dernier tour.
Drapeau jaune :	<p>Présenté "agité" au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique qu'il y a un danger plus avant. Les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser jusqu'à l'endroit où un drapeau vert est présenté.</p> <p>Lors du tour de l'inspection finale, ce drapeau doit être agité à l'endroit exact où le commissaire de drapeau sera posté pendant les essais et les courses.</p>
Drapeau blanc :	<p>Un véhicule d'intervention est sur la piste.</p> <p>Agité au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique que le coureur va rencontrer le véhicule dans la section présente de la piste.</p> <p>Le dépassement entre coureurs est interdit pendant la présentation du drapeau blanc.</p> <p>Le dépassement du véhicule d'intervention est autorisé.</p> <p>Dès qu'un tel véhicule s'arrête sur la piste, les drapeaux blancs doivent être maintenus et les drapeaux jaunes doivent également être présentés.</p>

- Drapeau rouge et feux rouges : Lorsque la course ou les essais sont interrompus, le drapeau rouge doit être agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux et les feux rouges autour de la piste doivent être allumés. Les coureurs devront retourner à la grille de départ
Le drapeau rouge doit être présenté immobile sur la grille à la fin du tour de reconnaissance et à la fin des tours de chauffe. Le drapeau rouge peut également être utilisé pour fermer la piste.
- Drapeau noir : Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté immobile à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Le coureur doit s'arrêter aux stands à la fin du tour en cours et ne peut pas repartir. Ce drapeau sera présenté après notification à l'équipe du coureur .
- Drapeau noir avec rond orange (40 cm): Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté immobile à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Ce drapeau informe le coureur que son motorcycle a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres coureurs, et qu'il doit immédiatement quitter la piste.

15. SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DES DRAPEAUX

Si le Directeur de course constate par lui-même ou par un de ses adjoints, une infraction grave au respect de la signalisation ou s' il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste, il appliquera les sanctions suivantes aux coureurs fautifs:

Lors de la première infraction commise par un coureur lors d'une manifestation au cours des essais et/ou de la course: 5 places de pénalité au classement de l'essai et/ou de la course où l'infraction a eu lieu.

Lors de la deuxième infraction commise par le même coureur au cours de la même manifestation: exclusion de la manifestation plus éventuellement des sanctions ultérieures.

16. RECLAMATIONS - VERIFICATIONS - SANCTIONS - FRAIS DE DEMONTAGE

- 16.01. Pour tout ce qui concerne les réclamations, sanctions et les procédures connexes, il est fait application du code disciplinaire de la FMB (voir art 5.2 CDN FMB: réclamation écrite/caution € 115 / s'il concerne un classement présentée 1/2h max après publication des résultats).
- 16.02. S'il le juge nécessaire et sans qu'aucune indemnité ne soit due au coureur ou propriétaire d'une moto en compétition de quelque chef que ce soit, le Directeur de Course peut toujours faire démonter un moteur ou un organe quelconque pour vérifier sa conformité. Cette disposition s'applique même en cas de non réclamation. Elle n'est pas susceptible de recours.
- 16.03. Si un motorcycle fait l'objet d'une réclamation ou d'un contrôle technique, il doit être mis, par le coureur, à la disposition des contrôleurs techniques immédiatement après la course. Le coureur ou son mécanicien devra, sur base des instructions des contrôleurs techniques, débiter les démontages demandés par ces derniers le plus rapidement possible et, en tout cas au plus tard endéans la ½ heure qui suit la signification du démontage. Toute infraction à ces prescriptions équivaut à une reconnaissance de non conformité. Quelle que soient les décisions des délégués du collège technique et du Directeur de Course concernant les modalités des démontages requis, ceux-ci doivent être entièrement terminés, la moto et/ou les pièces saisies restituées au(x) coureur(s) endéans les quatre jours qui suivent le jour de l'épreuve.

- 16.04. Un coureur dont le motorcycle doit subir un démontage du moteur suite à une réclamation à l'issue duquel la moto est déclarée conforme par les contrôleurs techniques, a droit au paiement d'une indemnité de démontage à charge du réclamant. Ces indemnités sont de :
- € 165,00 si le motorcycle est équipé d'un moteur 2 temps.
 - € 325,00 si le motorcycle est équipé d'un moteur 4 temps.
- Le paiement de ces indemnités par le réclamant s'effectue via la FMB pour en garantir l'exécution.
Les frais de démontage éventuellement dus par le réclamant, doivent être déposés dans les mains du Directeur de Course en même temps que la caution prévue au code disciplinaire.
- 16.05. Lors d'un contrôle technique de conformité, après course, les constatations de non-conformité effectuées par les délégués désignés du Groupe de Travail Supermoto et du Collège Technique de la FMB doivent faire l'objet d'un procès-verbal de constatation contradictoire signé par le Directeur de course, les délégués précités et le ou les coureurs concernés.
- 16.06. Un coureur dont le motorcycle est reconnu non-conforme pourra se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes, ou d'autres sanctions plus adaptées, fixées suivant les procédures prévues au code disciplinaire de la FMB :
- 1 - déclassement lors de l'épreuve concernée.
 - 2 - déclassement du championnat dans la classe concernée (sans modification de l'attribution des points aux autres coureurs).
 - 3 - suspension dans toutes les classes jusqu'à la fin de la saison en cours.
 - 4 - en cas de demande d'une nouvelle licence la saison suivante, paiement d'une amende de € 1.250 (mille deux cent cinquante).
- 16.07. Lors d'une manifestation, tout cas, contradictoirement constaté, de substitution d'identité dans le chef d'un coureur entraîne l'exclusion immédiate et définitive du coureur et de son substitut, sans préjudice d'autres dispositions ou sanctions prononcées par les organes compétents de la FMB.

17. TEXTE OFFICIEL

En cas de contestation entre les textes français et néerlandais, seul le Groupe de Travail supermoto est compétent.

ANNEXE 1

ANNEXE 1 : Résumé des principales pénalités	
Infractions	Pénalités ou sanctions prévues
Inscription et paiement tardive pour une épreuve	Voir règlement (art. 03.1 .1 et 03.1.2)
Non-usage du tapis d'environnement	Exclusion de l'épreuve (art.04 .2)
Non présentation de la fiche technique (perte, etc...)	Interdiction d'entrer au parc fermé et de participer aux essais.(art.05 .1)
Moto non passée au contrôle technique	Interdiction de participer à l' épreuve
Moto non munie de numéros ou autres que ceux du coureur	Interdiction de participer à l' épreuve
Refuse de voir le médecin après une chute	Interdiction de participer à l'épreuve (art.01.3.1)
Ensemble 'coureur et moto' pas présent au parc ferme lors de lancement du tour de chauffe.	Départ en ligne de pénalité (art.07.2)
Pas de tour chronométré	Départ en ligne de pénalité (art.05 .6)
Plus de 2 personnes sur la grille de départ	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art.07.3)
Plus de 2 personnes dans la zone de réparation/signaleurs	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art. 07.6)
Aide extérieure dans le tour de chauffe (sauf changement de lunettes sur la ligne de pénalité)	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art. 07.4)
Ravitaillement en essence dans la zone de départ + couverture chauffantes	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art .07.3)
Changement de moto après le lancement du tour de chauffe.	Exclusion de la course
Problème mécanique lors de la procédure de départ	Suivre consigne des officiels de la course. Si les consignes ne sont pas respectés, pénalité de 3 places au classement de la manche (art .07.5)
Départ anticipé	Pénalité de 3 places dans le classement de la manche (art ;07.9)
Quitter délibérément le tracé normal (couper, etc...)	<u>Disqualification</u> de la course (sauf reprise de la piste au même endroit) (art.07.11)
Non respect drapeaux (direction de course et commissaires de piste)	Pénalité de 5 places au classement de la manche (art. 15)
2° cas de non respect drapeaux commissaire de piste	Exclusion de la manifestation (art. 15)
Problème mécanique représentant un danger	Drapeau noir à rond orange, le coureur doit quitter la piste (art. 14)
Passage drapeau à damiers plus de trois minutes après le vainqueur	Hors classement (art .08.2)
Moins de ¾ de la distance parcourue par le vainqueur	Hors classement (art. 08.2)
Non respect des normes de bruit (suivant article 1.24 et 1.25. du Règlement technique)	Voir sanctions prévues à l'article 1.27 du règlement technique
Substitution d'identité	Exclusion de la manifestation du pilote et de son substitut
Ensemble 'coureur et moto' non présents lors du lancement des tours de chauffe	Départ en ligne de pénalité (art.07.2)

ANNEXE 2 : TIMING

7h30 Mise en place différents services:
Médecin/ Croix rouge/commission FMB
7H30 Mise en place commissaires de pistes
7h45 Fermeture du circuit

		20' ESSAIS CHRONOS		
8H00	8H20	Essais chrono Nationaux groupe B	Max 40 pilotes	20'
8H25	8H45	Essais chrono Nationaux groupe A	Max 40 pilotes	20'
8H50	9H10	Essais chrono Nationaux KNMV	Max 40 pilotes	20'
9H15	9H35	Essais chrono Originals & Débutants	Max 40 pilotes	20'
9H40	10H00	Essais chrono Prestiges + Euro-Nationaux	Max 40 pilotes	20'
10H15	10H40	Nationaux B – manche 1	Max 40 pilotes	20' + 1T
10H45	11H10	Nationaux A – manche 1	Max 40 pilotes	20' + 1T
11H15	11H40	ONK Nationaux KNMV – manche 1	Max 40 pilotes	20' + 1T
11H45	12H05	Originals & Débutants– manche 1	Max 40 pilotes	15' + 1T
		PAUSE		
12H45	13H10	Prestiges + Euro-Nationaux – manche 1	Max 40 pilotes	20' + 1T
13H15	13H40	Nationaux B – manche 2	Max 40 pilotes	20' + 1T
13H45	14H10	Nationaux A – manche 2	Max 40 pilotes	20' + 1T
14H15	14H40	Originals & Débutants– manche 2	Max 40 pilotes	15' + 1T
14H45	15H10	ONK Nationaux KNMV– manche 2	Max 40 pilotes	20' + 1T
15H15	15H40	Prestiges + Euro-Nationaux – manche 2	Max 40 pilotes	20' + 1T
		PAUSE		
16H00	16H25	Nationaux B – manche 3	Max 40 pilotes	20' + 1T
16H30	16H55	Originals & Débutants – manche 3	Max 40 pilotes	15' + 1T
17H00	17H20	Consolation Prestiges – Euro-Nationaux - Nationaux	Max 40 pilotes	20' + 1T
17H30	17H55	Superfinale	Max 36 pilotes	20' + 1T
		Paiement barème au maximum 30 minutes après l'affiche du classement de la Superfinale à 18H30 (durée max 1H)		

TIMING A RESPECTER OBLIGATOIREMENT POUR LES TEMPS DE REPOS MINIMUM

ANNEXE 4: GRILLE DE DEPART

Diagram / Diagramme N

